

DEMANDE DE STATUT DE PARTIE INTÉRESSÉE ET DE FINANCEMENT DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR CERTAINES ALLÉGATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES ENTRE KARLHEINZ SCHREIBER ET LE TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY.

AFFIDAVIT

1. Je, soussigné, Pierre Gauthier, comptable agréé, domicilié et résidant au 6151, Henri-Bourassa Est, appartement 312-C, Montréal-Nord, H1G 2V3, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit;
2. Je suis le demandeur dans la présente demande et je possède une connaissance personnelle des questions exposées dans cet affidavit, sauf dans la mesure où ces questions reposent sur des renseignements et convictions auxquels j'ai précisé la source de mes renseignements. Je suis à même d'attester de la véracité des faits contenus aux présentes;

Introduction

3. La présente demande s'inscrit dans la longue et laborieuse démarche que j'ai entreprise, en juin 1988, comme simple citoyen pour ce qui m'apparaissait alors inapproprié d'un point de vue comptable et financier quant à la privatisation d'Air Canada;
4. Cette motivation, comme simple citoyen, s'est décuplée quand, au fil des ans, je fus mis au courant d'allégations à l'effet que des titulaires de hautes charges publiques auraient possiblement, à des fins n'ayant rien à voir avec l'intérêt public des canadiens, effectué des pressions pour que cette privatisation se fasse rapidement au détriment des investisseurs-actionnaires de cette nouvelle société publique à être créée, Air Canada;
5. Les révélations publiques qui ont été faites depuis les vingt dernières années et, notamment, les informations nouvelles qui ont été révélées depuis 2007 par M. Schreiber, les admissions de l'Honorable Brian Mulroney (ci-après «M. Mulroney») quant à l'encaissement de certaines sommes dans le cadre de relations commerciales suivies et qu'ils ont entretenues depuis 1983, m'incitent à reprendre le flambeau pour que soit fait la lumière sur les motivations qui ont conduit à privatiser Air Canada de façon précipitée en 1988, alors que des questions comptables et financières sérieuses étaient soulevées par moi;
6. Les déclarations d'octobre 1988 de la secrétaire de la Commission des Valeurs Mobilières de l'Ontario, Mme Julie-Luce Farrell, à l'effet que la CVMO avait fait l'objet de pressions "politiques et temporelles" pour que cesse son opposition au prospectus provisoire d'Air Canada, prend aujourd'hui tout son sens quand on confirme que des échanges financiers auraient eu cours entre des entreprises privées et des titulaires de hautes charges publiques;

7. L'admission récente que certaines sommes ont été payées et reçues par des titulaires de hautes charges publiques entraîne inévitablement des questions fondamentales quant à l'intégrité du gouvernement et nécessite qu'il soit établi si des violations ont eu lieu et depuis quand. Le fait que ces révélations laissent la porte ouverte à de nombreuses questions ne se limitant pas à la "Réunion du Lac Mousseau" entre M. Schreiber et M. Mulroney oblige tout canadien à se questionner sur l'intégrité de son gouvernement;
8. Aux fins de vous permettre d'évaluer mon intérêt immédiat et important dans l'enquête que vous vous apprêtez à tenir, il est nécessaire de connaître mon implication personnelle, volontaire et altruiste dont j'ai fait preuve dans le dossier de la privatisation partielle de cette société d'État par le gouvernement conservateur de l'époque, en 1988;

Mon implication

9. En 1988, alors que je viens de compléter un dossier relatif au crédit-bail dans le domaine dentaire, lequel a entraîné dans les années subséquentes des modifications législatives à la Loi de protection du consommateur, je décide de m'intéresser au projet de privatisation annoncé d'Air Canada;
10. Mon intérêt est alors de m'assurer que l'information qui sera divulguée au public dans le cadre de la première phase de privatisation reflétera réellement la réalité et que l'on agisse avec la plus grande transparence dans l'intérêt du public en général;
11. Ma formation de comptable agréé, avec spécialisation en comptabilité publique et finance, m'est alors utile aux fins d'analyser les documents comptables de la société d'État au 31 décembre 1987. Cette analyse me permettra de mettre en lumière certaines irrégularités comptables, principalement quant au calcul du ratio d'endettement, qui nécessitent une intervention immédiate pour éviter qu'elles ne soient reprises dans le prospectus provisoire que l'on s'apprête à préparer;
12. J'entre alors en contact avec le bureau du président d'Air Canada de l'époque, M. Pierre Jeannot, pour lui faire part de mes constatations. Malgré mes démarches, on refuse d'y prêter le moindre intérêt comme si un citoyen ne pouvait avoir d'opinion sur le sujet. Je dénonce immédiatement cette attitude en communiquant directement avec le PMO qui m'invite à écrire à la direction d'Air Canada, ce que je décline vu la façon cavalière avec laquelle j'ai été reçu jusqu'alors;
13. Je poursuis mes recherches à la Bibliothèque d'Air Canada et analyse les états financiers d'Air Canada jusqu'en 1971 pour corroborer mes dires et prétentions;
14. Le 25 août 1988, un prospectus provisoire est rendu public, lequel je vais analyser pour constater que l'on répète les mêmes anomalies que j'avais relevées, ce qui confirmait mes appréhensions quant au message qui serait véhiculé au public. Je suis alors convaincu que le public en général et le petit investisseur se verront lésés et que les informations apparaissant à ce document sont trompeuses ou, tout au moins, manquent totalement de transparence;

15. Je rencontre, à la fin août 1988, les représentants de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec (C.V.M.Q.). On m'indique que ma démarche comme simple citoyen est assez inusitée et certainement une première dans les annales de l'organisme. On me suggère d'étayer mes propos par la présentation d'un mémoire que je déposerai finalement le 6 septembre 1988. Le 21 septembre 1988, je suis toujours sans réponse de la C.V.M.Q. Je décide donc de solliciter à nouveau le PMO en expliquant que le temps presse et que le 23 septembre risque d'être la date limite pour collaborer avec moi;
16. Le 23 septembre 1988, M. William Badet, aviseur pour le PMO, communique avec moi et semble plus intéressé de savoir qui a possession du mémoire que de discuter du contenu de celui-ci. On me demande copie du mémoire, lequel sera transmis par poste prioritaire. Le 28 septembre 1988, alors que personne ne me donne signe de vie ou semble vouloir me rappeler, tant du côté du PMO que de la C.V.M.Q., j'apprends d'un représentant du Journal Finance que le visa vient d'être accordé au prospectus provisoire d'Air Canada. Frustré des développements, je communique de nouveau avec le bureau du PMO où M. Badet m'indique qu'il est trop tard, qu'il n'y a plus rien à dire et que le dossier est clos;
17. J'avise immédiatement M. Badet que le dossier n'en restera pas là et qu'un dossier complet vient d'être remis à l'Ordre des comptables agréés du Québec, en la personne de Mme Ginette Lussier-Price, aujourd'hui syndic de l'Ordre. Dès le lendemain, je reçois un appel du bureau du PMO, M. Jules Guitard. On m'indique que le dossier aurait finalement été envoyé en haut lieu pour être étudié par le bureau de la privatisation;
18. Le 1^{er} octobre 1988, M. Mulroney déclare des élections. Le même jour, le Journal Finance publie un article qui indique "Des failles dans le prospectus d'Air Canada : des pressions politiques et temporelles expliquent son émission";
19. En l'absence de contact avec la C.V.M.Q., j'avise la Commission des Valeurs Mobilières de l'Ontario (C.V.M.O.) des démarches effectuées au Québec et envoie à Mme Julie-Luce Farrell copie du mémoire que j'ai préparé et déjà remis à la C.V.M.Q. Devant l'inaction des divers intervenants, j'ai alors le sentiment que l'on veut à tout prix étouffer l'affaire. Il m'apparaît de plus en plus que ce dossier contient tous les ingrédients pour faire un scandale, bien que je ne bénéficie pas encore d'éléments concrets me permettant de tirer cette conclusion. Je me fais le serment, comme simple citoyen, de faire la lumière sur ce dossier;
20. En novembre 1988, je reçois du PMO une lettre de M. Jeoff Norquay dans laquelle on m'indique que les observations contenues dans mon mémoire ont été étudiées et reprises par la C.V.M.Q. avant l'émission du visa final et que le sujet est maintenant clos;
21. En avril 1989, je suis convoqué par deux membres de la haute direction d'Air Canada, dont W. J. Reid, v.-p. finance et planification, aux fins de les rencontrer et discuter des éléments qui m'apparaissent poser problème dans les états financiers d'Air Canada. Bien qu'on me donne raison lors de cette rencontre, aucune démarche ne sera entreprise aux fins de corriger la situation et on s'interroge cependant sur les raisons qui peuvent me motiver dans cette démarche;

-
22. Le 26 avril 1989, j'assiste en tant qu'actionnaire à la première assemblée des actionnaires d'Air Canada et questionne à ce titre le président-directeur général, M. Pierre Jeannot;
 23. En mai 1989, Air Canada émet son deuxième prospectus provisoire qui a pour but de vendre toutes les actions ordinaires possédées par Sa Majesté du chef du Canada. En juin 1989, j'obtiens par pur hasard, copie d'un document interne et confidentiel concernant Air Canada, préparé par un des preneurs fermes à l'intention de ses banquiers et courtiers, lequel confirme mes dires notamment quant à la sous-estimation de l'endettement d'Air Canada. Ce document confidentiel confirme par ailleurs que les informations qui m'ont été fournies par les représentants d'Air Canada, lors de ma rencontre au mois d'avril 1989, sont exactes. Malgré cette confirmation, les informations comptables et financières qui seront présentées au public dans le cadre de la deuxième émission publique demeurent déficients et ne feront pas état de cette situation d'endettement;
 24. En octobre 1989, la société United Airlines fait la manchette des journaux. Je décide alors d'utiliser, avec un journaliste, l'information contenue dans le document confidentiel dont j'ai obtenu copie aux fins de dénoncer la situation d'endettement de la société Air Canada. L'analyste américain Low-Beer reprendra les arguments soulevés dans le cadre de cet article et pointera du doigt "l'opération de maquillage", accréditant ainsi, pour la première fois, la thèse que je soutiens depuis 1988 devant les diverses commissions des valeurs mobilières du pays;
 25. En mars 1990, j'entre en contact avec le député fédéral Phillip Edmonston, lequel véhiculera auprès de différentes personnes une lettre que j'ai préparée à son attention relative aux irrégularités que j'ai remarquées. Cette lettre sera transmise aux personnes suivantes :
 - Honorable Donald F. Mazankowsky, ministre responsable de la privatisation d'Air Canada;
 - Très Honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada;
 - M. Jacques Parizeau, chef de l'opposition officielle;
 - M. Raymond Morcel, Ordre des comptables agréés du Québec;
 - M. Claude Taylor, président du Conseil d'administration d'Air Canada;
 - M. Pierre Jeannot, président-directeur général d'Air Canada;
 - Mme Louise Robic, ministre responsable de la C.V.M.Q.;
 - M. Kenneth Dye, vérificateur général du Canada;
 - Mme Julie-Luce Farrell, secrétaire de la C.V.M.O.;
 - M. Robert Wright, président de la C.V.M.O.

26. L'ensemble de mes démarches conduira à la publication d'un article le 27 juillet 1990, intitulé : "Air Canada masque un milliard de dettes". Évidemment, la réaction d'Air Canada ne s'est pas fait attendre et des menaces de poursuites ont été évoquées contre le Journal de Montréal;
27. Dans les jours qui ont suivi la publication de cet article, M. Pierre Jeannot a démissionné de son poste le 2 août 1990; conséquence ou coïncidence, je ne le saurai jamais;
28. Durant toute l'année 1990, j'ai continué mes démarches auprès de la C.V.M.Q. et de certains députés provinciaux, dont notamment André Boisclair, aux fins de continuer à dénoncer les méthodes comptables d'Air Canada, ce qui a notamment entraîné la publication en décembre 1990 d'un article dans le Journal Les Affaires, intitulé : "Le prospectus d'Air Canada : le PQ demande des comptes à la C.V.M.Q.", ce qui n'a guère été apprécié par Air Canada, qui a eu tôt fait de mettre en demeure le Journal de se rétracter;
29. L'année 1991 sera ponctuée par une enquête de l'Ordre des comptables agréés au sujet de mes constatations sur les irrégularités contenues dans les prospectus et états financiers de la société Air Canada;
30. En décembre 1991, voyant que je ne réussis pas à faire bouger les choses au Canada, je décide d'écrire directement à M. Richard Breeden, président de la Commission des Valeurs Mobilières des Etats-Unis à Washington (SEC). Je reçois, dès le 20 janvier 1992, une lettre de la "Division of enforcement" de la S.E.C. accusant réception de ma lettre du mois de décembre 1991 et m'indiquant que ce dossier serait étudié avec attention;
31. Début 1992, je rencontre le syndic de l'Ordre, M. Morcel, lequel me menace de représailles si je continue mes démarches, mais aucune sanction ne me sera jamais imposée;
32. Le 11 février 1992, je reçois copie d'une lettre adressée à Phillip Edmonston, M. Paul Fortugno-C.V.M.Q., Daniel Jacoby-Proteceur du Citoyen, André Boisclair-député de Gouin PQ, Donald Hay-CA, Peat Marwick-Thorne, et Me Louise Hélène Senecal-Air Canada, aux fins de discréditer mes démarches;
33. À l'été 1992, il est beaucoup question d'un projet de fusion entre Air Canada et PWA, société mère de Canadien International. Ayant une assez bonne connaissance de la situation financière des deux compagnies et convaincu que ce projet ne fait aucun sens, je décide de dénoncer publiquement, dans un article publié dans Le Devoir le 24 octobre 1992, la réalité concernant cette transaction que l'on s'apprête à effectuer. Bien que mon nom n'apparaisse pas dans un tel article, j'ai reçu un appel d'un représentant du Bureau de la concurrence à Ottawa me demandant si j'étais derrière la publication de celui-ci;

34. Le 2 novembre 1992, je déclare dans un article publié dans le journal *Le Devoir* que l'enjeu de la fusion d'Air Canada et le Canadien International demeure la "viabilité". Le lendemain, lors des audiences publiques préliminaires de l'Office nationale des transports, on apprendra que cette fusion n'est finalement pas viable. Ma démarche a alors contribué à faire avorter ce projet de fusion. Cette démarche a donc fait en sorte d'éviter que le public investisseur soit à nouveau floué par une "opération de maquillage" particulièrement quant au ratio d'endettement;
35. En avril 1993, j'assiste aux audiences publiques devant l'Office nationale des transports concernant un projet entre Canadien International et American Airlines (AMR). J'obtiens d'ailleurs dans ce contexte le statut de témoin d'intérêt public, ce qui me permettra d'effectuer certaines interventions devant l'Office, notamment la présentation d'un mémoire;
36. En novembre 1993, Air Canada prépare son troisième appel public à l'épargne. Je décide à nouveau de préparer un mémoire à l'attention du président de la C.V.M.Q. Fort de l'expérience acquise, je remets aussi ces documents à un journaliste du journal *Le Devoir*, ce qui entraînera la publication de certains articles. En décembre 1993, je rencontrerai à nouveau les représentants de la C.V.M.Q. aux fins de faire valoir mes préoccupations, mais malheureusement cette démarche se verra à nouveau soldée par un échec;
37. Fin 1995, le "Reform Party" déposera des demandes d'accès à l'information aux fins de mettre en lumière toute mon histoire et mes démarches effectuées depuis 1988. Le 3 juin 1996, le Bureau du Conseil privé a répondu à cette demande d'accès à l'information et transmis une liste de pages blanches couvrant environ 211 pages qualifiées, en général, de "secret du cabinet", de telle sorte qu'il fut impossible de savoir exactement ce qui était advenu de mes démarches;
38. J'ai participé, en 1996, à la Commission du budget et de l'administration, le ministre d'état de l'économie et des finances de l'époque, M. Bernard Landry, ayant accepté de me recevoir pour entendre mes points de vue quant aux façons d'améliorer le rôle de la C.V.M.Q. à la lumière de mon expérience passée avec Air Canada;
39. À compter de ce moment, mes démarches se sont espacées étant donné les enquêtes de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) qui, je l'espérais, contribueraient à faire la lumière sur l'ensemble des événements ayant permis que le premier prospectus provisoire d'Air Canada soit autorisé le 26 septembre 1988;

Les révélations

40. À compter de septembre 1995, toute une série d'événements me fera prendre conscience qu'une des raisons pour lesquelles mes démarches n'ont finalement jamais porté fruits dans le dossier d'Air Canada tenait probablement au fait que des hauts titulaires de charges publiques avaient des intérêts personnels dans le dossier, lesquels intérêts passaient avant ceux du public en général;

41. En septembre 1995, j'achète la mise à jour du livre "On the take" de Stevie Cameron. Je fais alors la découverte que M. Lucien Bouchard, en 1986, alors ambassadeur en France, a une grande influence dans le dossier d'Airbus. La lecture de certains passages me rend fébrile et m'oblige à m'interroger à savoir si le manque de résultat avec mes démarches avec le Bloc québécois et Parti québécois ne découlerait pas de ces influences;
42. J'obtiens, le 31 octobre 1996, une copie de la demande d'informations adressée aux autorités suisses par M. K. Prost. Un extrait de cette lettre attire plus particulièrement mon attention dans la mesure où il confirme que le 26 septembre 1988, Air Canada signait avec Airbus un contrat d'approvisionnement pour trente-quatre appareils Airbus, après avoir reçu l'approbation du Conseil du trésor, soit de façon concomitante avec l'émission du visa sur le prospectus provisoire dont je dénonce les irrégularités depuis maintenant huit ans et quelques jours avant le déclenchement des élections le 1^{er} octobre 1988;
43. J'apprends aussi, en lisant l'affidavit de M. Schreiber du 7 novembre 2007, que le 27 septembre 1988 ce dernier, pour une société qu'il contrôle, Bear Head Industries, signe une entente avec trois ministres conservateurs pour une usine au Cap Breton, le même projet pour lequel des paiements en argent comptant ont été faits à partir de 1993 à M. Mulroney;
44. J'apprends aussi, en lisant le livre "On the take" et en relisant le témoignage de M. Pelossi devant le Comité de l'éthique, que des commissions importantes de plusieurs millions doivent être versées par Airbus à M. Schreiber ou des sociétés apparentées et qu'une distribution de celles-ci doit s'effectuer au bon vouloir de M. Schreiber;
45. J'apprends que l'entente intervenue prévoyait que l'implication du gouvernement conservateur était essentielle à l'existence de cette entente pour le contrat de Airbus puisque l'on prévoyait que celle-ci serait résiliée advenant que les conservateurs perde le pouvoir;
46. Je fais donc le lien entre les révélations ci-haut mentionnées et les "pressions politiques et temporelles" soulevées par Mme Farrell de la C.V.M.O., à l'époque de l'émission du premier prospectus provisoire d'Air Canada;
47. Je constate aujourd'hui, des dernières révélations faites par M. Schreiber et les admissions soudaines de M. Mulroney quant à l'encaissement de certaines sommes d'argent, que tous les faits n'ont toujours pas été révélés au grand jour et que de très nombreuses questions demeurent quant aux relations d'affaires ayant pu exister entre des hauts titulaires de charges publiques et certaines sociétés, lesquelles ont fait en sorte de permettre que soit trompé le public en général et notamment les investisseurs d'Air Canada, et ce, pour servir les intérêts de certains de ces hauts titulaires de charges publiques plutôt que l'intérêt des canadiens;

48. Mes démarches depuis 1988 démontrent mon intérêt immédiat et important sur cette question des ententes commerciales ayant pu exister entre des hauts titulaires de charges publiques et certains individus ou corporations. Il est manifeste à la lecture de l'affidavit de M. Schreiber du 7 novembre 2007 et de certains extraits des témoignages devant le Comité de l'éthique, que de nombreuses questions sont toujours sans réponse;
49. Je persiste à croire que nous vivons dans une société démocratique où le simple citoyen a le droit et le pouvoir de questionner les élus politiques sur les faits et gestes de ces derniers et de contester ceux-ci advenant qu'ils se soient placés dans des situations de conflit d'intérêt portant atteinte à leur capacité de décider ce qui est le mieux pour les canadiens;

Demande de financement

50. Il m'est impossible, en date d'aujourd'hui, de financer personnellement mon apparition devant la Commission et de retenir les services d'un professionnel pour me représenter dans ce contexte, n'ayant pas les ressources financières à cette fin;
51. Je requiers donc, en même temps que le statut de partie intéressée, le financement nécessaire aux fins de me permettre d'agir devant la Commission et de participer aux travaux de celle-ci;
52. La présence de simples citoyens dans le cadre de cette enquête est nécessaire aux fins de s'assurer que le public canadien en général obtienne des réponses à ces questions, et ce, abstraction faite de toute partisanerie politique quelle qu'elle soit;
53. Mes démarches depuis 1988 ont démontré mon impartialité totale quant aux divers partis politiques, démontré le caractère altruiste de ma démarche guidée par le seul souci d'obtenir une plus grande transparence dans les communications de l'État avec ses citoyens;
54. Le tout respectueusement soumis;

ET J'AI SIGNÉ :



PIERRE GAUTHIER, CA

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI

À Montréal, ce 23 septembre 2008



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION



PIERRE GAUTHIER, CA

6151 Boul. Henri-Bourassa est App : 312
Montréal-Nord, Qc H1G 2V3
Tél. rés. : 514-329-5592
Courriel : pierreac_to@hotmail.com

OBJECTIFS DE CARRIÈRE

Après avoir aidé des dizaines de personnes à mieux gagner durant les vingt-cinq dernières années, je désire maintenant servir activement comme conseiller senior et agent de changement dans une organisation dynamique versée vers l'avenir où mon expérience profonde du monde financier et ma passion du monde politique seront mis à contribution.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Services Financiers Groupe Investors Inc. Services d'Assurances I.G. Inc.** 2006-2007
Cabinets de services financiers
- Conseiller en sécurité financière (mars 2007)
 - Représentant en épargne collective (février 2006)
- Les Conseillers en gestion Robert & Gauthier (Montréal)** 1982-2005
Président
- Redresse plusieurs entreprises
 - Prépare des montages financiers
 - Négocie avec des Ministères et des institutions financières
- Raymond, Chabot, Martin, Paré & Cie** 1979-1981
Administrateur de dossiers
- Participe à une étude spéciale à la Banque Nationale du Canada
 - Agit comme expert-conseil au Bureau du Vérificateur Général du Canada
 - Réalise des mandats d'évaluation de garanties pour des Banques à Chartes
- Macgillivray & Bruneau, c.a.** 1975-1978
Responsable de dossiers professionnels
- Vérifie des états financiers
 - Conseille des corporations et des individus au niveau fiscal

RÉALISATIONS

- De 1997 à 2005, conseille la direction de la compagnie Eurodib sur les actions à prendre afin d'assurer une croissance soutenue de ses activités commerciales. Mes conseils ont permis :
 - une progression des ventes de 0.8 million à 5.0 millions.
 - une augmentation du profit annuel après impôts de \$ 11349 à \$ 161,196.
 - une augmentation de la marge de crédit autorisée de \$ 50000 à \$ 1,000,000.
 - des ventes budgétisées qui devraient dépasser, en 2008, les \$ 10 millions.

- De 1992 à 1996, conseille la direction d'une société d'importance, spécialisée en pisciculture, sur les actions à prendre afin d'assurer une croissance soutenue de ses activités commerciales : ses ventes ont été multipliées par 50 durant cette période.

- De 1985 à 1991, facilite la création d'une dizaine de cabinets dentaires (montages financiers, conseils aux professionnels).

- En 1984, améliore sensiblement la situation financière de la Société d'Entraide Economique de Napierville-Laprairie de façon à mieux rendre à terme sa liquidation à la satisfaction de tous les intervenants au dossier.

- En 1983, recommande un vaste plan de régionalisation qui améliore sensiblement la santé financière du Mouvement des Sociétés d'Entraide Économique du Québec (actifs de \$ 860 millions, 64 Sociétés)

- À la fin du premier exercice financier de la Banque Nationale, fait ajouter une provision additionnelle de plusieurs millions de dollars aux états financiers lors d'une présentation devant un haut comité de la banque.

- Lors de la naissance de la Banque Nationale, modifie la provision spéciale pour pertes, faisant passer la provision additionnelle pour mauvais prêts de 10 à 84 millions de dollars.

- En 1974, suggère le programme « Parlons-nous » à la Banque Provinciale du Canada (ce programme est toujours actif à la Banque Nationale du Canada).

RÉALISATIONS BÉNÉVOLES

- À titre de citoyen, pendant les dix-neuf dernières années, sensibilise et alerte les autorités politiques et la population sur les lacunes dans le dossier de la privatisation d'Air Canada.

- À titre de citoyen, de 1984 à 1991, initie diverses démarches qui débouchent sur le projet de Loi 133 (1991, Chap. 24) : Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur, sur l'aspect des contrats de louage à long terme de biens.

FORMATION ACADEMIQUE

B.A.A. , Option Finance, 1974
1^{er} de la concentration
Option Comptabilité Publique, 1977
École des Hautes Études Commerciales de Montréal

Le Cours des Fonds d'Investissements Canadiens, 2005. IFIC

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec